



Le Recteur, Chancelier de l'Université

à

- Madame la Présidente de l'Université de CAEN
- Monsieur le Directeur de l'I.U.T. de CAEN
- Monsieur le Directeur de l'I.U.T. de CHERBOURG
- Monsieur le Directeur de l'I.U.T. de DAMIGNY
- Monsieur le Directeur de l'ENSICAEN
- Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M. de CAEN
- Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale du CALVADOS de la MANCHE et de l'ORNE
- Monsieur le Chef du Service de l'Education Nationale à SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
- Monsieur le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, Déléguée Régionale à l'O.N.I.S.E.P de BASSE-NORMANDIE
- Monsieur le Directeur du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de CAEN
- Monsieur le Directeur du Centre Régional de Documentation Pédagogique de CAEN
- Messieurs les Directeurs des Centres Départementaux de Documentation Pédagogique de SAINT-LO et ALENCON
- Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports du CALVADOS
- Messieurs les Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports de la MANCHE et de l'ORNE
- Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Education Populaire et de Sports d'HOULGATE
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements Publics Locaux d'enseignement, des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté et des Centres d'Information et d'Orientation

- TRANSMIS DIRECTEMENT -

- Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie
- Madame La Directrice des Ressources Humaines
- Mesdames, Messieurs les Chefs de Division et de Service du RECTORAT

Rectorat

Division de
l'Encadrement, des
Personnels de
l'Administration et des
Prestations

DEPAP 2

Dossier suivi par
Alexandra HOUARD
Adélaïde DANGUY

Téléphone
02 31 30 15 13
02 31 30 17 79

Télécopie
02 31 30 16 01

Courriel
depap2@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

Circulaire Rectorale : C 2007 - 23

CAEN, le 18 mars 2008

Objet : **AVANCEMENT DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS : liste d'aptitude aux fonctions de SASU et tableau d'avancement aux grades de SASU classe supérieure et SASU classe exceptionnelle – année 2008.**

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'avancement concernant les personnels administratifs de catégorie B.

Il convient de distinguer l'avancement de grade à l'intérieur d'un même corps et l'accès à un corps supérieur par voie d'inscription sur une liste d'aptitude.

I. Tableau d'avancement pour les classes supérieure et exceptionnelle des Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire - Année 2008

L'avancement de grade se fait après inscription à un **tableau annuel d'avancement**. Le service gestionnaire recense systématiquement tous les agents remplissant les conditions au 31 décembre de l'année. En conséquence, **aucune demande n'est à formuler** : les personnels sont promus sur place.

Le classement des demandes est effectif à partir des éléments communiqués à titre d'information en dernière page de la présente circulaire.

Les promotions sont prononcées en tenant compte du parcours de carrière, de l'évaluation professionnelle, après inscription au tableau d'avancement et en fonction des possibilités communiquées par le ministère.

Statistiques TA SASU Classe exceptionnelle et classe supérieure 2006 et 2007 :

	Nombre de places	Nombre d'inscrits
TA SASU Classe exceptionnelle 2006	3	115
TA SASU Classe exceptionnelle 2007	4	116
TA SASU Classe supérieure 2006	7	100
TA SASU Classe supérieure 2007	7	111

II. Liste d'aptitude aux fonctions de SASU – Année 2008

Peuvent être inscrits sur cette liste d'aptitude les fonctionnaires de catégorie C ou de même niveau de l'administration concernée, justifiant d'au moins 9 années de services publics au 1^{er} janvier 2008.

D'une manière générale, une promotion implique d'apprécier l'aptitude de l'agent à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. L'avis du chef d'établissement ou du chef de service est requis. Les candidatures accompagnées d'un avis défavorable dûment motivé ne seront pas retenues.

Vous voudrez bien joindre à la notice de candidature le compte-rendu de l'entretien d'évaluation si cela n'a pas encore été fait, celui-ci sera un des éléments utiles pour éclairer les travaux de la CAPA.

Les chefs d'établissement ou de service devront décrire de façon très précise les fonctions exercées, en cohérence avec la fiche de poste qui sera jointe, afin de permettre une appréciation réelle sur le poste actuellement occupé. Ils communiqueront leur avis aux intéressés.

Cette promotion étant susceptible d'amener une mobilité géographique ou fonctionnelle, les personnels sont invités à formuler des vœux d'affectation aussi larges que possible. Les affectations seront prononcées après les mutations des titulaires.

Statistiques LA SASU 2006 et 2007 :

	Nombre de places offertes	Nombre de candidats
2006	4	270
2007	3	287

DEPOT DES CANDIDATURES

Tout fonctionnaire sollicitant son inscription sur liste d'aptitude devra remplir l'imprimé joint. Pour les candidats en fonction dans les établissements d'enseignement et les Centres d'Information et d'Orientation les notices de candidature seront adressées directement à mes services (DEPAP 2).

L'avis émis sur l'aptitude à occuper un emploi de niveau supérieur devra être en cohérence avec le compte-rendu de l'entretien d'évaluation.

Il est demandé à tous les chefs d'établissements et de service d'adresser l'ensemble des candidatures recensées à leur niveau sous bordereau récapitulatif nominatif.

CALENDRIER A RESPECTER

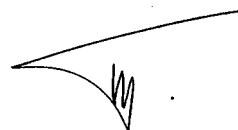
pour le retour des candidatures

L'ensemble des candidatures sera adressé à mes services (DEPAP 2) **pour le 08 avril 2008 impérativement**.

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTEE HORS DELAI.
AUCUNE PIECE JUSTIFICATIVE NE SERA RECLAMEE.

Il convient d'assurer la plus large diffusion à cette circulaire et vous veillerez à ce que les personnels momentanément absents soient également informés.

LE RECTEUR,
Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie



Philippe THURAT

**P.J. : Notice individuelle de candidature aux fonctions de SASU
Barèmes**

ANNEE 2008
NOTICE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS
DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

ETAT CIVIL

NOM ET PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

NUMEN : _____

CORPS : _____ GRADE ACTUEL : _____

MODE D'ACCES A CE CORPS OU A CE GRADE : Concours
 Examen Professionnel
 Liste d'Aptitude

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : _____ SITUE EN ZEP : oui (1)
non

FONCTION : _____

- INSCRIPTION SUR LISTE COMPLEMENTAIRE AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SASU) AU COURS DES 5 ANNEES QUI PRECEDENT LA LISTE D'APTITUDE (indiquer la session et joindre pièce justificative)

oui non

- RECU(E) AU CONCOURS MAIS REFUS DE POSTE AU COURS DES 5 ANNEES QUI PRECEDENT LA LISTE D'APTITUDE (indiquer la session et joindre pièce justificative)

oui non

- ADMISSIBILITE AU CONCOURS DE SASU AU COURS DES 5 ANNEES QUI PRECEDENT LA LISTE D'APTITUDE (indiquer la session et joindre pièce justificative)

oui non

EN CAS D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE

VŒUX D'AFFECTATION (2) :
(portant sur une localité, un BEC
ou un département de l'Académie)

1	_____	4	_____
2	_____	5	_____
3	_____	6	_____

FONCTION SOUHAITEE

Gestion matérielle
Non gestionnaire

Fonctions administratives
Fonctions indifférentes

A _____ le _____
(Signature)

PARTIE A REMPLIR PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

DESCRIPTIF DES FONCTIONS ACTUELLEMENT EXERCEES : préciser notamment les responsabilités confiées à l'agent, les actions qu'il a menées, la marge d'initiative qui lui est laissée, son implication, éventuellement le nombre de personnels encadrés...(en lien avec l'entretien d'évaluation et la fiche de poste)

AVIS SUR L'APTITUDE A EXERCER DES FONCTIONS DE NIVEAU SUPERIEUR (EN LIEN AVEC L'ENTRETIEN D'EVALUATION)

Conclusion : Favorable Défavorable

A _____ le _____
(signature)

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Il est rappelé que les affectations des candidats inscrits sont effectuées après les mutations des personnels titulaires du corps d'accueil.

BAREMES

Liste d'aptitude SASU

	Coeff.	Pts
AGS dans fonction publ. (maxi 40 pts)	1	40
Ancienneté dans le corps de Cat C (maxi 20 pts)	0,5	20
Accès au corps de catégorie C par concours *	1	20
Somme des écarts de note 2005 et 2007 multipliée par 2	1	20
Inscription en liste complémentaire du concours de SASU ou refus de poste dans les 5 ans qui précèdent la liste d'aptitude	1	20
ou		
Admissibilité concours SASU dans les 5 ans qui précèdent la liste d'aptitude	1	10
Total du barème (maxi)		120

Tableau d'avancement SASU classe supérieure et classe exceptionnelle

	Coeff.	Pts
AGS dans fonction publ. (max 20 pts)	0,5	20
Ancienneté dans corps SASU (maxi 20 pts)	0,5	20
Accès corps SASU par concours	1	10
Somme des écarts de note 2005 et 2007 multipliée par 2	1	20
Total du barème		70

* Si l'accès au corps de catégorie C par concours s'est fait dans une autre administration que l'Education Nationale, joindre la pièce justificative, afin de bénéficier des 20 points.